

Am 1

Projet de loi n° 65

Loi concernant le remplacement et la reconstitution des actes notariés en minutes détruits lors du sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic

ARTICLE

5

AMENDEMENT

Modifier l'article 5 du projet
de loi par l'ajout de
«et d'en assurer l'exécution»
après «fin».

Adopté
MJ

Am 2

Projet de loi n° 65

Loi concernant le remplacement et la reconstitution des actes notariés en minute détruits lors du sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac Mégantic

ARTICLE 6

AMENDEMENT

Insérer, au premier alinéa de l'article 6 du projet de loi, après le mot "détruits" les mots "et de leurs annexes" et, au second alinéa, après le mot "actes" les mots "ou certaines annexes".

L'article se lirait donc comme suit:

"6. Le ministre de la Justice peut, après consultation de la Chambre des notaires du Québec, établir toute règle applicable à la reconstitution des actes détruits et de leurs annexes qui ne peuvent être remplacés.

Il peut également établir, après une telle consultation, des critères visant à exclure certains actes ou certaines annexes de l'obligation de reconstitution.

Adopté
MJ